

Arafat ABI

La protection des droits des migrants

*Interactions entre la protection des droits de l'homme
et la protection diplomatique et consulaire*



Préface de Khadija Elmadmad

L'Harmattan

Préface de Khadija Elmadmad²

Le présent ouvrage traite du droit de la migration. Il donne, donc, des détails précis sur sa compréhension et sur son application. Tout lecteur y verra, de ce fait, une bonne contribution à la promotion et à l'avancement dudit droit.

Le droit de la migration est une branche pauvre du droit. Jusqu'à très récemment, très peu de chercheurs juristes se sont intéressés à la discipline et seulement quelques praticiens du droit l'ont choisie comme spécialisation.

Le droit de la migration est un droit de l'Etat ou « droit sécurité », qui organise la migration et sanctionne toute migration non autorisée ou non permise. Il est aussi un droit de l'individu ou « droit protection », qui défend et sauvegarde les droits des migrants. L'Etat agit donc, dans ce cadre, comme régulateur des mouvements de population et en même temps comme protecteur des migrants. De plus, ce droit se situe à l'intersection de plusieurs autres branches du droit public et privé (interne et international) et inclut plusieurs d'entre elles comme particulièrement, pour ce qui intéresse la présente recherche, le droit diplomatique, consulaire et les droits de l'homme.

Les droits des migrants sont des droits humains, comme le souligne l'auteur tout au long de cet ouvrage. L'idéal serait ainsi pour le droit de la migration de réaliser un certain équilibre entre ses deux composantes, sécuritaires et humanitaires. Mais la réalité est toute autre : les préoccupations sécuritaires l'emportent fréquemment sur les

² Khadija Elmadmad est Professeur de Droit, Avocate et Consultante Internationale. Elle est actuellement Directrice du Centre UNESCO « Droits et Migrations » (CUDM), Vice-Présidente de la Clinique Juridique de la Faculté de Droit de Casablanca (Maroc) et Coordinatrice de sa Section sur le droit de la migration. Elle est également membre du CNRS Migrations, « Migrinter », de l'Université de Poitiers en France et Médiatrice pour la Paix à l'Union Africaine, au sein du Réseau FemWise-Africa. Auparavant, elle était, entre autres, Titulaire de la Chaire UNESCO « Migration et Droits Humains » à l'Université de Casablanca, Présidente du Réseau UNESCO/UNITWIN sur la migration involontaire, Vice-Présidente de l'International Association for the Study of Forced Migration (IASFM) dont le siège est basée à l'Université d'Oxford en Angleterre et Directrice du Centre international pour l'enseignement des droits de l'homme dans les universités (CiedhU) à l'Institut International des Droits de l'Homme à Strasbourg en France.